



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SOIGNOLLES

L'an **deux mil vingt-quatre, le deux avril, à 20h30**, le conseil municipal de la commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de **Mme Patricia FIEFFÉ**.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mme HAGHEBAERT Olympe donne procuration à Mme LE COGUIC Ophélie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme HAGHEBAERT Olympe.

Secrétaire de séance : Mme PERREE Edwige.

DÉLIBÉRATION N° 2024-04 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 5 mars 2024 a été transmis aux conseillers municipaux le 27 mars 2024 par voie électronique à la suite de la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2024.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-05 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil municipal, par délibération du 14 décembre 2021, a adopté le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2022.

Mme FIEFFÉ présente le compte financier unique 2023 voté par nature.

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2023	Réalisé 2023
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 553,00 €	18 736,00 €
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 600,00 €	22 460,27 €
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 761,00 €	1 761,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	220 755,73 €	0,00 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 318,00 €	30 594,50 €
Chapitre 66	CHARGES FINANCIÈRES	2 830,00 €	2 678,69 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES		311 817,73 €	76 230,46 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2023	Réalisé 2023
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	214 871,73	0,00
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	77,00 €
Chapitre 70	PROD. SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	236,00 €	234,00 €
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	24 020,00 €	29 353,06 €
Chapitre 731	FISCALITE LOCALE	44 103,00 €	44 214,00 €
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 587,00 €	25 893,06 €
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	1 162,26 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTES		311 817,73 €	100 933,38 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2023	Réalisé 2023
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 069,00 €	8 068,51 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00 €	11 148,60 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 000,00 €	2 212,80 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	190 292,82 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES		245 361,82 €	21 429,91 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - RECETTES			
Code Article	Libellé Article	Budgétisé 2023	Réalisé 2023
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT	23 606,09 €	0,00 €
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	220 755,73 €	0,00 €
Chapitre 010	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	5 231,13 €
TOTAL INVESTISSEMENT - RECETTES		245 361,82 €	5 231,13 €

Le CFU arrête les comptes de la manière suivante :

COMMUNE DE SOIGNOLLES - BUDGET COMMUNAL 674 00 - CFU - 2023

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		81

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	221 755,73	96 946,00	318 701,73
	Recettes réalisées (1)	5 231,13	100 933,38	106 164,51
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	245 361,82	311 817,73	557 179,55
	Dépenses réalisées (1)	21 429,91	76 230,46	97 660,37
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-16 198,78	24 702,92	8 504,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	23 606,09	214 871,73	238 477,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	7 407,31	239 574,65	246 981,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	7 407,31	239 574,65	246 981,96

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Mme le Maire, Patricia FIEFFÉ, se retire de la salle conformément aux dispositions réglementaires.

Mme Soizic DELALANDE, Adjointe au Maire, assure la présidence afin de mettre au vote le Compte Financier Unique 2023.

Retour de Mme FIEFFE qui remercie l'assemblée pour sa confiance

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES ET DONNE POUVOIR A MME LE MAIRE POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-06 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Madame le Maire donne lecture de l'Affectation des Résultats 2023 aux membres du Conseil Municipal.

COMMUNE DE SOIGNOLLES - BUDGET COMMUNAL 674 00 - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE		B2

Section de fonctionnement	Montant
Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	24 702,92
Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	214 871,73
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a)	239 574,65
Section d'investissement	
Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 198,78
Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 606,09
Solde d'exécution de la section d'investissement N précédé de + ou -	7 407,31
Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
Solde cumulé de la section d'investissement	7 407,31

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation
(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement.
Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AFFECTER LES SOMMES SUIVANTES AU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Section de Fonctionnement	239 574,65 € au 002 (Recettes Fonctionnement)
Section d'Investissement	7 407,31 € au 001 (Recettes Investissement)

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-07 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Mme le Maire donne connaissance des demandes de subventions reçues en mairie, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Nom de l'Association	2022	2023	2024
ADMR de Saint Sylvain	60	60	60
Amicale des Donneurs de sang	75	75	75
Anciens Combattants Côte 111	60	60	60
Anciens Combattants de Saint Sylvain	60	105	60
APE Jean Nourrisson	60	60	60
Association Sportive du Collège du Cingal	60	60	60
Comité de Jumelage	60	60	60
Comité Juno	60	60	60
Essor du Val Clair de Bretteville Sur Laize	60	60	60
Fondation du Patrimoine	60	100	100
Cingal Football Club	60	60	60
Association Sportive Saint Sylvain (A3S)	60	60	60
Secours Catholique	60	60	60
SEKOLY	60	60	60
TEF	60	60	60
Totaux	915	1000	955

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE VERSER LES SUBVENTIONS CI-DESSUS.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-08 - TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Madame le Maire rappelle les taux d'impositions communaux de 2023, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer pour 2024.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncier Bâti :	41.44 %	41.44 %
Taxe Foncier Non Bâti :	40.61 %	40.61 %
Taxe Habitation :	9.75 %	9.75 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE FIXER LES TAUX PRÉSENTÉS.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-09 - BUDGET PRIMITIF 2024

Mme le Maire donne lecture des montants proposés au Budget Primitif 2024 qui s'équilibre, et informe de la possibilité d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5 % en fonctionnement et 7,5% en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Code Article	Libellé Article	BP 2024
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 455,31 €
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 130,00 €
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 761,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	52 808,69 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	213 668,00 €
Chapitre 66	CHARGES FINANCIÈRES	2 531,65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES		332 354,65 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Code Article	Libellé Article	BP 2024
Chapitre 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	239 574,65
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
Chapitre 70	PROD. SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	200,00 €
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	23 700,00 €
Chapitre 731	FISCALITE LOCALE	44 000,00 €
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 080,00 €
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	800,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTES		332 354,65 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Code Article	Libellé Article	BP 2024
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 216,00 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES		61 216,00 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT - RECETTES		
Code Article	Libellé Article	BP 2024
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT	7 407,31 €
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 808,69 €
Chapitre 010	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT - RECETTES		61 216,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE VALIDER LE BUDGET PRIMITIF 2024 TEL QUE PRÉSENTÉ ET D'AUTORISER MME LE MAIRE A OPERER DES VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE, A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES DE PERSONNEL, DANS LES LIMITES DE 7,5 % EN FONCTIONNEMENT ET 7,5 % EN INVESTISSEMENT.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-10 - FACTURE MARATHON DE LA LIBERTE

Mme le maire présente la facture n° EQUI1555-180152 du 29/02/2024 pour l'association « Marathon de la Liberté ».

Pour rappel, inscription de 14 participantes à la 19^{ème} édition de la Rochambelle, le 1^{er} juin 2024.

Facture n° EQUI1555-180152 du 29/02/2024

Désignation	Qte	Tarif Uttc	Total HT	TVA	Total TTC
La Rochambelle 2024 - Marcheuse	14	9,00	105,00	20%	126,00€
Don à la lutte contre le cancer	14	7,00	98,00	0%	98,00€
			Total HT		203,00 €
			TVA		21,00 €
			Total TTC		224,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER LA FACTURE N° EQUI1555-180152 POUR UN MONTANT DE 203 € HT, SOIT 224 € TTC.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-11 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE

Mme le Maire présente la mise en place d'une participation sociale complémentaire santé pour notre agent. Suite à une procédure de consultation, le Conseil d'Administration du CdG 14, par délibération du 28 septembre 2022, a sélectionné comme organisme assureur la « MNT – MGEN » pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Santé », pour une durée de 6 ans.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 08/02/2024, la collectivité de Soignolles envisage de verser 15 € par agent et par mois, à compter du 01/09/2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'AUTORISER Mme le Maire à signer une convention avec l'organisme assureur « MNT – MGEN ».
- d'AUTORISER Mme le Maire à signer une convention avec les communes de Maizières, le Bû Sur Rouvres.
- de VERSER 15 € par agent et par mois, à compter du 01/09/2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « SANTE », AVEC L'ORGANISME ASSUREUR « MNT – MGEN », DE VERSER 15 € PAR AGENT ET PAR MOIS, A COMPTER DU 01/09/2024 ET D'AUTORISER MME LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE MAIZIERES, LE BU SUR ROUVRES.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-12 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Mme le Maire présente la mise en place d'une participation sociale complémentaire prévoyance pour notre agent. Suite à une procédure de consultation, le Conseil d'Administration du CdG 14, par délibération du 28 septembre 2022, a sélectionné comme organisme assureur la « MNT – MGEN » pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Prévoyance », pour une durée de 6 ans.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 08/02/2024, la collectivité de Soignolles envisage de verser 7 € par agent et par mois, à compter du 01/09/2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'AUTORISER Mme le Maire à signer une convention avec l'organisme assureur « MNT – MGEN ».
- de VERSER 7 € par agent et par mois, à compter du 01/09/2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE », AVEC L'ORGANISME ASSUREUR « MNT – MGEN » ET DE VERSER 7 € PAR AGENT ET PAR MOIS, A COMPTER DU 01/09/2024.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-13 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES MARES

Mme le Maire expose le plan d'action en faveur de la restauration des mares. Ce programme est mené par la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

La première partie de ce programme, à savoir, le recensement des mares de la commune, n'engage pas financièrement la commune, les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées.

Le financement du programme de restauration des mares sera précisé ultérieurement, après discussions avec la Communauté de communes, avec un financement minimum de 80% par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie.

Il est proposé au conseil municipal :

- de s'INTEGRER dans le programme de restauration de mares mené par la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande,
- de s'ENGAGER à participer à la mise en place d'un recensement des mares sur le territoire communal,
- d'AUTORISER Mme le maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE DE S'INTEGRER DANS LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE MARES MENÉ PAR LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE, DE S’ENGAGER A PARTICIPER A LA MISE EN PLACE D’UN RECENSEMENT DES MARES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET D’AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER L’ENSEMBLE DES DOCUMENTS NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2024-14 - RESTAURATION PATRIMOINE CIMETIERE

Mme le Maire informe avoir pris contact avec un sculpteur du patrimoine spécialisé dans la conservation-restauration des biens culturels (Monuments aux morts, calvaires, tombes...) Mr LANOIS Clément.

Présentation du devis proposé : Nettoyage de 2 Tombeaux, 2 Tombes et 1 Colonne crucifère pour la somme de 5 712,26 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D’AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER LE DEVIS PROPOSÉ PAR MR LANOIS CLEMENT POUR LA SOMME DE 5 712.26 € TTC.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses

Les sujets suivants ont été abordés :

- Convention de partage de rôle voirie avec la CDC Cingal-Suisse Normande
 - Dispositif participation citoyenne - groupement de gendarmerie du Calvados
-

Informations diverses

- Raccordements fibre sur la commune : 21 foyers soit 43,75 %.
 - Vidéoprotection : En attente d’un rendez-vous en mairie de Potigny ou de Saint Sylvain
 - Projet de Prime de pouvoir d’achat exceptionnelle forfaitaire et de mise en place du RIFSEEP, et Ratios en attente validation du Comité Social Territorial du CDG14.
 - Réflexion pour les chemins communaux.
 - Prochain conseil municipal le 23 avril 2024.
 - Elections européennes - 9 juin 2024.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
Le présent procès-verbal est arrêté en date du 08/04/2024
Par le Maire, Mme Patricia FIEFFÉ
Par la secrétaire de séance, Mme Edwige PERREE
